

IMMOBILIER – TERROIRS DE LE CATEAU EN CAMBRESIS
ALIÉNATION DES PARCELLES YA 27, YT 64 ET ZB 90
AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME BRICOUT PHILIPPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 23-019

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 mars à 16h30, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le lundi 28 février 2023.

Nombre de membres en
exercice : 17

Présents : 9

Votants : 12

Présents :

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylviane LIENARD, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mr Alain DELEVALLEE.

Excusés :

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mr Marc DERASSE, Mme Florence NOCHELSKI, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Brigitte BRACQ.

Procurations :

Mr Marc DERASSE à Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Monique BOUQUIGNAUD à Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Sabine CAGNARD à Madame Dominique CARDON.

Secrétaire de séance : Blandine LASSERON.

Le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire, sur les terroirs de Le Cateau en Cambrésis :

- De la parcelle de terre cadastrée YA 27 de 1h 24a 60ca sis Lieu-dit Pont des Quatre Vaux (59360).
- De la parcelle de terre cadastrée YT 64 de 5h 93a 42ca sis Lieu-dit Chemin de Troisvilles (59360)
- De la parcelle de terre cadastrée ZB 90 de 3h 41a 64ca sis Lieu-dit La Croix Vitaux (59360).

Cultivées par Monsieur et Madame EARL BRICOUT Philippe domiciliés, 3 Route de Quiévy à Béthencourt (59540).

Monsieur et Madame EARL BRICOUT Philippe souhaitent acquérir les parcelles en question au prix de :

- 8 099.00€ soit 6 500.00€ l'hectare pour la parcelle cadastrée YA 27 de 1h 24a 60ca sis sur le terroir de Le Cateau en Cambrésis.
- 38 572.00€ soit 6 500.00€ l'hectare pour la parcelle cadastrée YT 64 de 5h 93a 42ca sur le terroir de Le Cateau en Cambrésis.
- 22 207.00€ soit 6 500.00€ l'hectare pour la parcelle cadastrée ZB 90 de 3h 41a 64ca sur le terroir de Le Cateau en Cambrésis.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte les ventes à Monsieur et Madame EARL BRICOUT Philippe des parcelles :
 - YA 27 de 1h 24a 60ca sur le terroir de Le Cateau Cambrésis au prix total de 8 099.00€ (huit mille quatre-vingt-dix-neuf euros).
 - YT 64 de 5h 93a 42ca sur le terroir de Le Cateau Cambrésis au prix total de 38 572.00€ (trente-huit mille cinq cent soixante-douze euros).
 - ZB 90 de 3h 41a 64ca sur le terroir de Le Cateau en Cambrésis au prix total de 22 207.00€ (vingt-deux mille deux cent sept euros).
- Décide que tous les frais, droits et honoraires sont à la charge de l'acquéreur.
- Dit que le fermage concernant les parcelles en question cessera d'être dû à compter de la date de signature des actes de vente.
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du CCAS, les actes de vente et tous documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Publié le : 05 Avril 2023 à 09:20

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le : 28 MAR. 2023
Et publication ou notification du : 28 MAR. 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,



Virginie WIART.